

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE DAMERY**

Le vingt-six janvier deux mil vingt-six, 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de DAMERY, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick COOLS, 1^{er} Adjoint au Maire.

Étaient présents :

Pascal GUILLEMONT – Jean-Pierre DIOT – Patrick COOLS — Guillaume DANTENY – Isabel MARTIN – Victor DELABAYE – Isabelle GERAUDEL – Anthony BONNENFANT – Laure GOUTORBE – Maryse MINOT – Yves PUNTEL – Régis COUTANT -

Excusée : Sandrine MIGNON

Absentes : Isabelle BLAISE et Cristelle PERJESI

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; Monsieur Régis COUTANT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

N° 1/2026 – CONTRATS A DURÉE DÉTERMINÉ – ALSH FÉVRIER -

Madame Maryse MINOT, Adjointe au Maire chargée de la petite enfance, expose le besoin en personnel pour assurer l'encadrement des enfants à l'accueil de loisirs de Février du 16 février 2026 au 20 février 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de conclure les contrats suivants :

ET AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats à durée déterminée correspondants au grade d'Adjoint Territorial d'Animation :

GASTINE Pauline – Échelon 4 - I.B 371 – I.M 369	36 h 00
LECOURT Florence – Echelon 4 – I.B 371 – I.M 369	36 h 50
CARVALHO-LEITE Noah – Echelon 4 – I.B 371 – I.M 369	36 h 00
HOBET- - CATELAN Candice – Echelon 4 – I.B 371 – I.M 369	36 h 00

N° 2/2026 – MODIFICATION RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CRÈCHE :

Madame Maryse MINOT, Adjointe au Maire, présente les modifications apportées au règlement de fonctionnement de la crèche « Les P'tites Frimousses », celles-ci permettront de s'adapter au mieux aux situations actuelles et demande son approbation à compter du 1er février 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTE les modifications apportées au règlement de fonctionnement de la crèche « Les P'tites Frimousses » qui sera applicable à compter du 1^{er} février 2026.

N° 3/2026 – AUTORISATION ENGAGEMENT LIQUIDATION ET MANDATEMENT DÉPENSES INVESTISSEMENT M57 :

Monsieur Patrick COOLS, 1^{er} Adjoint au Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Il est proposé à l'assemblée :

Budget Principal :

2 227 200.10 € (crédit investissement 2025) x 25 % = 556 800.00 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de ce texte à hauteur de 556 800.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

AUTORISE l'engagement de dépenses d'investissements avant le vote du BP 2026 sur la base de l'enveloppe financière suivante :

-Budget principal commune :

- chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : **50 000 €**
- chapitre 21 - Immobilisations corporelles : **150 000 €**
- Chapitre 23- Immobilisations en cours : **356 800 €**

Les dépenses seront inscrites au BP 2026.

N° 4/2026 – EFFACEMENT DE RÉSEAUX FILS NUS PARTIEL AVENUE DE CHAMPAGNE (RD1)

Monsieur Patrick COOLS, 1^{er} Adjoint au Maire, présente à l'Assemblée le projet d'effacement des réseaux électrique, éclairage public et de télécommunication Partiel Avenue de Champagne (RD1) de notre commune, établi par le SIEM ; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Tableau récapitulatif des dépenses :

Travaux	Montant	Participation de la commune
Effacement du réseau Fils Nus	50 000.00 €	2 500.00 €
Effacement du réseau Orange	20 715.89 €	20 715.89 €
Effacement du réseau Eclairage Public	A la charge de la CCPC	

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En attendant la réfection de la voirie par la collectivité compétente, le SIEM n'effectuant pas de réfection de chaussée ou trottoirs, la commune devra assurer l'entretien des tranchées qui auront été remblayées en grave.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la solution technique proposée et est favorable à la réalisation du projet d'effacement des réseaux Partiel Avenue de Champagne (RD1) sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.
- Donne délégation de signature au SIEM pour la convention d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques.

Autorise Monsieur Patrick COOLS 1^{er} Adjoint au Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables en lien avec la réalisation de l'opération.

QUESTIONS DIVERSES :

M. Patrick COOLS informe :

- d'une demande de l'Etude de Damery pour l'achat d'une parcelle de 23 ca au lieudit « Les Heurtemonts »
- de la nomination d'un agent au grade de rédacteur suite à l'obtention de son concours

M. Jean-Pierre DIOT informe que le Département demande des informations complémentaires au dossier de demande de subvention pour l'aménagement du carrefour rues Anatole France – Alphonse Perrin.

M. Victor DELABAYE informe que les panneaux indicateurs des vigneron installés sur la commune ont tous été retirés.

M. Pascal GUILLEMONT informe que les travaux de terrassement de la Structure multi-accueil périscolaire scolaire sont terminés et que la base de vie a été installée.

La séance est levée à 21 h 45